

10 juin 2021 -18:41

## COMMUNIQUE DE PRESSE de la Conférence interministérielle Santé publique et du Commissariat Corona du Gouvernement

La CIM Santé publique laisse la place pour un choix volontaire et éclairé pour le vaccin Johnson & Johnson aux adultes de moins de 41 ans.

Fin mai la CIM a décidé d'imposer temporairement une limite d'âge de 41 ans pour le vaccin Janssen (J&J) à la suite d'un effet indésirable très rare impliquant une thrombose sévère associée à une baisse du nombre de plaquettes après la vaccination.

À la demande de la CIM, la Task Force a étudié si et comment il est souhaitable et possible de permettre aux jeunes âgés de 18 à 40 ans de choisir le vaccin J&J en toute connaissance de cause. Sur la base de l'analyse scientifique, juridique et opérationnelle de cette dernière, la CIM Santé publique estime que ce choix devrait être possible, mais sous certaines conditions. Par exemple, la personne doit être correctement informée et doit pouvoir refuser le vaccin J&J à tout moment sans aucune conséquence. En d'autres termes, même dans ce cas de refus, la personne conserve son droit au vaccin prévu pour elle, ou au(x) test(s) PCR gratuit(s).

Le contexte de chaque région étant différent, les ministres compétents décideront eux-mêmes si cette option sera offerte dans leur région. Les ministres compétents communiqueront, le cas échéant, eux-mêmes à ce sujet.

L'analyse de la Task Force est disponible sur le site [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be).

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Wouter Beke - Gouvernement flamand, (président CIM)
- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral
- Christie Morreale - Gouvernement wallon
- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone

et Pedro Facon, Commissaire Corona du Gouvernement.

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF

SPSCAE.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Avenue Galilée, 5 bte 2  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Wendy Lee  
Porte-parole (NL)  
+32 524 91 69  
+32 477 98 01 02  
[wendy.lee@health.fgov.be](mailto:wendy.lee@health.fgov.be)